

N° 117



Le Courrier de Luzancy

Été – Automne 2021



Luzancy en fête

Sommaire

Edito du maire	P3	Assistantes maternelles	P33
Conseils municipaux	P4 à P10	Etat civil	P33
Travaux voie de chemin de fer	P10	Renseignements et adresses utiles	P34 à P35
Eco-Paturage	P11	Publicités	P36
Périscolaire	P12		
Rentrée scolaire	P13		
Luzancy en fête	P14 à P15		
Départ de Pascal	P16		
Arrivée	P16		
Marne au chômage	P17		
Dépollution de la Marne	P18		
Halloween	P19 à P21		
Jeux	P22 à P23		
Recettes	P24 à P25		
A vos agendas	P26 à P27		
Monespacefamille.fr	P28		
Urbanisme	P29 à P30		
Jours de collecte	P30		
Bibliothèque	P31		
Recensement à Luzancy	P32		

Une nouveauté le journal est en ligne sur
notre site internet :
<https://luzancy.fr>



Edito du Maire



Chères Luzancéennes, chers Luzancéens,

Cette année 2021 se termine et la vie de tous a repris son cours. Les vacances nous ont permis de recharger les batteries et de faire le plein de ces moments amicaux et familiaux qui nous sont chers.

Cette dernière édition est aussi dédiée à notre cher cantonnier Pascal qui, après près de vingt ans passés au service de notre commune, peut bénéficier de sa retraite bien méritée. Nous le remercions encore chaleureusement pour son professionnalisme et sa bonne humeur et lui souhaitons encore de longues années à profiter. Nous souhaitons la bienvenue à Alain qui lui succède.

La fête communale s'est déroulée dans une bonne ambiance, les petits comme les grands ont pu ainsi faire leur rentrée dans la bonne humeur, les larmes se sont faites très rares et ont été vite remplacées par la joie de rencontrer un nouvel univers riches de copains et de copines.

Je profite de cet éditto pour saluer et remercier chaleureusement nos associations locales que sont le Comité des Fêtes et le Foyer Rural pour les animations et la dose de bonne humeur recommandée qu'ils diffusent sans ménagement.

En attendant Noël et 2022, je vous souhaite une très bonne fin d'année et de joyeuses fêtes.

Le Maire, Gautier SAUVAGE

Compte rendu du Conseil Municipal

Le six juillet deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier Maire ;

ETAIENT PRESENTS : MMES MRS HERAULT Laurence deuxième Adjoint, BEAUVOIS Jocelyn troisième Adjoint CANINI Joëlle quatrième Adjoint, DA FONSECA PEREIRA Manuel, VUILLEMIN Philippe, URBAIN Patrice, QUENTIN Fanny, KALUŻNY Ludivine.

ABSENTS EXCUSES : MMES MRS DERRIEN Nicolas premier Adjoint qui donne pouvoir à HERAULT Laurence, CHARLET Alain qui donne pouvoir à SAUVAGE Gautier, GIRAUD Vicky qui donne pouvoir à URBAIN Patrice, DAVOUST Eric qui donne pouvoir à BEAUVOIS Jocelyn, COUDERC Jérémy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BEAUVOIS Jocelyn.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Avril 2021. En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1/Décision modificative au budget communal 2021

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Coulommiers demande l'écriture suivante afin que l'écriture du budget soit exacte:

Recettes d'investissement chapitre 041 compte 2031 + 60 000 euros.
Dépenses d'investissement chapitre 041 compte 21578 + 60 000 euros
Dépense de fonctionnement chapitre 042 compte 675 – 3000 euros,
Dépenses de fonctionnement chapitre 66 compte 66111 +90 euros,
Dépense de fonctionnement chapitre 67 compte 6718 + 2910 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les opérations comptables décrites.

2/Finalisation de l'acquisition de la cave rue de la Croix du bac

Monsieur le Maire expose que pour finaliser l'acquisition de la cave rue de la Croix du Bac, il convient que la délibération indique toutes les informations à savoir :
La Commune accepte d'acquérir la cave moyennant le prix de 500,00 € et de régulariser, à cet effet, l'acte d'état descriptif de division en volumes, dont l'intégralité des frais d'acte seront à la charge de la Commune,

La Commune accepte d'acquérir les parcelles cadastrées section B numéros 1040, 1041 et 1042, constituant les lots numéros D1, D2 et D3 de la division réalisée par le Cabinet GREUZAT et figurant sous teinte bleu sur le plan de vision dressé en date du 01 octobre 2020, appartenant, à ce jour, à MM. GERMAIN, moyennant le prix de 100,00 € et dont l'intégralité des frais seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes financiers de cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

3/Coût du repas de cantine pour l'année 2021 2022

Considérant la délibération du Conseil municipal de la commune de Reuil en Brie en date du 11 Juin 2021 fixant le prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2021/2022 à 4.52 euros monsieur le Maire propose de fixer à 4.40 euros le prix du repas à la cantine de Luzancy.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du repas de cantine à 4.40 euros à la cantine de Luzancy.

Compte rendu du Conseil Municipal

4/Coût d'un élève scolarisé à Luzancy pour l'année scolaire 2019/2020

Au vu de l'état des dépenses liées au fonctionnement de l'école et du RPI Reuil en Brie Luzancy et après concertation les membres du Conseil Municipal décident de fixer le coût d'un élève résidant dans une autre commune scolarisé à Luzancy pour l'année scolaire 2019/2020 à 813.86 euros.

5/Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. Corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine et Marne et river protect

Monsieur le Maire indique qu'au vu du budget voté ce jour le six Juillet 2021; chapitre 65 autres charges de gestion courante compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé indique les attributions de subvention :

Autre sur rémunération sur un montant de 1 800 euros.

Il propose l'attribution d'une subvention de cinq cent euros (500 €) aux corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine et Marne et d'un montant de cinq cent euros (500€) à River Protect, association de préservation du cadre naturel que la Rivière et son environnement immédiat représentent (retraits des déchets plastique et autres pollutions, repérage de carcasse de voiture, plantation et replantation de végétaux favorisant la biodiversité...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au versement des subventions susmentionnées et votées dans le cadre du budget primitif 2021.

6/ Création d'un poste d'Adjoint Technique en prévision du remplacement d'un Adjoint Technique Titulaire partant à la retraite.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe Titulaire par voie de mutation, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

- La rémunération est fixée sur la base du 3^{ème} échelon indice 356- indice majoré 334.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 06 Juillet 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire ou titulaire dans les conditions de l'article 3-3,5° de la loi du 26 Janvier 1984, pour les emplois de communes de moins de 2000 habitants, pour l'exercice des fonctions d'Adjoint Technique pour l'entretien de la commune, des espaces verts des travaux divers....

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

7/Instauration du permis de démolir

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27,

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007 date à partir de laquelle le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir n'est plus systématiquement requis,

Compte rendu du Conseil Municipal

Considérant que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,
Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instituer, à compter de ce jour, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

8/Eco pâturage

Monsieur le Maire expose la possibilité pour la commune de mettre en place une convention pluriannuelle d'éco pâturage avec Eco Brie dont la prestation consiste en l'installation d'enclos à moutons au sein du parc communal et du stade pour une partie de leur entretien (environ 19 700 mètres carrés par an).

Cette prestation aurait un coût mensuel de 374.90 euros comprenant la fourniture des filets avec fils verticaux rigides leur pose et dépose, l'électrification de la clôture et sa vérification, la surveillance deux fois par semaine minimum des moutons et des installations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la signature de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

9/Réfection du boulodrome

Monsieur le Maire expose le projet de reprise de terrain de pétanque (boulodrome) de 180 m2. Cette reprise comprend la fourniture et la pose de 22 mètres linéaires de bordure traverse de chemin de fer, le grattage superficiel, la mise en place de 5 cm de compactage et la plantation de trois arbres.

La proposition de l'entreprise pour cette prestation s'élève à quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros quarante centimes TTC (4 490 Euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la signature du devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

10 / Nettoyage du terrain de handball

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de refuser le devis présenté par Monsieur le Maire et de réfléchir à un autre moyen de procéder,

11/ Superette Autonome

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à un prochain Conseil Municipal.

12/ Renouvellement de la convention avec l'Association sport et Loisirs pour tous pour le périscolaire et étude d'une convention vacances.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASLPT pour l'année scolaire 2021/ 2022 pour le périscolaire dont les conditions restent inchangées.

Il propose également la signature d'une convention vacances permettant aux familles de la commune aux centres de loisir den l'ASLPT.

Pour ce faire, la commune convient d'aider ses administrés en participant au coût que constitue l'achat des actes permettant l'accès aux centres de loisirs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la signature des conventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à celles-ci

Compte rendu du Conseil Municipal

13/ Règlement Général sur la Protection des Données.

En tant que responsable de traitement, le maire ne peut pas être désigné comme délégué à la protection des données (DPD). Ces deux entités sont par définition distinctes, le responsable du traitement devant désigner le DPD, et les rôles qui leur sont attribués par le règlement général sur la protection des données (RGPD) étant différents.

Il résulte notamment de l'article 38 du RGPD que le délégué doit bénéficier d'une certaine indépendance vis-à-vis du responsable de traitement, et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts dans l'exercice de sa mission.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre attache avec un cabinet pour assister la commune dans afin d'être parfaitement dans la réglementation. En ce sens, il propose de faire réaliser un audit complet puis de faire former les agents et les membres du Conseil Municipal, gérer la protection des données à caractère personnel et faire un suivi régulier.

Le coût de l'audit s'élève à 490 euros HT une demi-journée.

La mission à l'année représente 720 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la signature de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à celle-ci

Séance levée à 22 h 13

Compte rendu du Conseil Municipal

Le cinq Octobre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer rural de Luzancy, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier Maire :

ETAIENT PRESENTS : MMES MRS DERRIEN Nicolas premier Adjoint, HERAULT Laurence deuxième Adjoint, BEAUVOIS Jocelyn troisième Adjoint, CANINI Joëlle quatrième Adjoint, VUILLEMIN Philippe, GIRAUD Vicky, COUDERC Jérémy, KALUZNY Ludivine.

ABSENTS EXCUSES : MMES MRS URBAIN Patrice qui donne pouvoir à GIRAUD Vicky, DAVOUST Eric qui donne pouvoir à HERAULT Laurence, QUENTIN Fanny qui donne pouvoir à DERRIEN Nicolas, Alain CHARLET, DA FONSECA PEREIRA Manuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr DERRIEN Nicolas.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2021. En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire propose de remettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal le point numéro trois coût d'un élève scolarisé à Luzancy durant l'année scolaire 2020/2021 la commune n'ayant pas reçu tous les chiffres pour les frais de fonctionnement du RPI répartis entre Reuil en Brie et Luzancy transmis par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

1/ Signature d'une convention de veille et d'intervention foncière avec la SAFER.

Vu la loi n°90-8/5 du 23 Janvier 1990, complémentaire à la loi n°88-1202 du 30 Décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole et à son environnement économique et social, qui permet à la SAFER d'apporter son concours technique aux collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) précisant que les SAFER œuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers ;

Vu le décret du 20 Février 2014 qui autorise la SAFER à exercer son droit de préemption en région Ile de France dans les zones agricoles et naturelle des plans locaux d'urbanisme, sans superficie minimale (voir annexes) ;

Vu les articles L.143-1 et R .143-2 du Code rural et de la pêche maritime définissant les biens préemptables par la SAFER (voir annexes) ;

Vu l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime, au terme duquel l'exercice du droit de préemption de la SAFER doit notamment poursuivre des objectifs de préservation de l'agriculture, de lutte contre la spéculation foncière, de protection de l'environnement principalement par mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les Collectivités ou approuvées par ces personnes publiques ;

Vu l'article L.143-7-2 du Code rurale et de la pêche maritime, faisant suite à la circulaire d'application DGFAR/SDEA/C2007-5008 du 13 Février 2007, précisant les modalités d'information des Maires par la SAFER de toutes les DIA reçues sur leur commune ainsi que, préalablement à toute rétrocession, des biens qu'elle met en vente ;

Vu l'article L.143-7-1 du Code rural et de la pêche maritime prévoyant l'intervention de la SAFER dans les périmètres définis à l'article L.143-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article R 141-2-1 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « dans le cadre du concours technique prévu à l'article L 141-5 du Code rural et de la pêche maritime, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural peuvent être chargées par les Collectivités territoriales (...) et pour leur compte, notamment de l'assistance à la mise en œuvre des droits de préemption de préférences dont ces personnes morales sont titulaires » ;

Vu l'article L.143-16 du Code rural et de la pêche maritime issu de la loi pour la croissance et l'activité dite loi « MACRON » promulguée le 06 Août 2015 et publiée au journal officiel n°0181 le 07 Août 2015 permettant l'intervention de la SAFER par préemption sur les donations hors cadre familial ;

Compte rendu du Conseil Municipal

Vu l'article L.331-22° du Code forestier, créé par la loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014, portant création d'un droit de préemption au profit des communes en cas de vente d'une propriété en nature cadastrale de bois et forêt d'une superficie totale inférieure à quatre hectares ou sans limitation de surface lorsque le bien est cédé par une personne publique dont les bois relèvent du régime forestier. Cette prérogative ne peut être exercée par la commune que si elle possède une parcelle boisée contiguë à la propriété en vente et soumise à un document d'aménagement visé par l'article L.122-3, 1° du Code forestier ;

Vu l'article L.331-24 du Code forestier, créé par la loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014, portant création d'un droit de préférence au profit de la commune à l'occasion de la vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois ou forêts, d'une superficie de moins de quatre hectares et située sur son territoire ;

Vu les articles L.210-1, L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme portant sur le droit de préemption urbain (DPU) ;

Vu les articles L.142-1 et suivants du Code de l'urbanisme portant sur le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles des départements (ENS) ;

Vu les prescriptions du Schéma Directeur de la région Ile de France (SDRIF) approuvé par le décret n°2013-7241 du 27 Décembre 2013 relatives à la préservation des espaces naturels et agricoles ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune et son règlement pour les zones agricoles et naturelle ;

Considérant la volonté de la municipalité de faire appel à la SAFER pour la veille et l'intervention foncières par le droit de préemption SAFER ou par la gestion des autres droits de préemption dont la SAFER dispose ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

2/ Frais de scolarité de trois enfants de Luzancy scolarisés en classe ULIS à la Fertés sous Jouarre

Vu la demande de participation aux frais de scolarité de trois enfants de Luzancy qui ont été scolarisés à la Ferté sous Jouarre durant l'année scolaire 2020/2021,

Considérant la délibération du 13 Septembre 2021 du Conseil Municipal de la Ferté sous Jouarre autorisant le recouvrement de la somme de 286.43 euros par enfants fréquentant les classes primaires de la Ferté sous Jouarre,

Considérant que la commune de résidence est tenue de participer financièrement aux frais de scolarités supportés par la commune qui accueille les enfants dans son école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de régler la somme de huit cent cinquante-neuf euros vingt-neuf centimes à la Mairie de la Ferté sous Jouarre.

3/ Exonération partielle de deux ans pour les immeubles neufs à usage d'habitation.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant aux membres du Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Compte rendu du Conseil Municipal

4/ Approbation des demandes d'adhésion des communes de Saint Mars Vieux Maison et de Bussièrès.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du PNR numéro del2021-18 du 07 Septembre 2021

Approuvant l'adhésion des communes de Saint Mars Vieux Maisons et de Bussièrès,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'admission des nouveaux membres ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion des communes de Saint Mars Vieux Maisons et de Bussièrès au PNR et autorise le Président du PNR à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté Préfectoral, les adhésions précitées.

Séance levée à 20 h 47

Travaux voie de chemin de fer

D'importants travaux mandatés par la SNCF et en étroite collaboration avec l'ONF ont été réalisés.

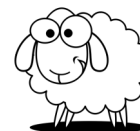
Ces travaux ont pour but d'entretenir les abords des voies par l'élagages d'arbres.

Ils ont eu lieu sur notre commune entre Messy et Courtaron.



ECO - PÂTURAGE à LUZANCY

Depuis le samedi 31 Juillet, des moutons sont arrivés à Luzancy.
Vous les avez probablement aperçus, en troupeau, au parc ou ailleurs



Dans une démarche écologique, la solution d'Eco-Pâturage a été décidée sur les espaces publics de notre village. Un contrat de partenariat a été passé avec Mr Aurélien EZOUEN de Villeneuve sur Bellot, berger local responsable d'Eco - Brie » .



Un petit comité s'était rendu sur place pour les accueillir. Une vingtaine de mouton sont ainsi mis à disposition par ce berger, qui se charge également de la pose et dépose de clôtures électrifiées et rend visite 2 à 3 fois par semaine à ces bêtes, pour s'assurer de leur bonne santé et leur apporter de l'eau.

Le principe de l'Eco-Pâturage consiste en une tonte écologique par pâturage des moutons : les animaux broutent et entretiennent naturellement les espaces, sur lesquels ils sont placés avec la possibilité de clôtures mobiles.

Cette méthode traditionnelle et artisanale, soucieuse du bien-être de l'animal permet d'entretenir les espaces verts de manière écologique, tout en diminuant la production de déchets verts. Elle permet également de préserver ou réserver la biodiversité locale.

D'autres impacts environnementaux positifs en découlent, comme la réduction des nuisances liées à l'entretien (bruit des engins, pollution par les carburants,...) et surtout l'absence de quelconque produit phytosanitaire.

Enfin, la présence d'animaux sur un espace public partagé contribue à créer du lien social, entre les promeneurs - enfants et familles - D'autant que les moutons sont déplacés au gré de leur appétit ! Parc, terrain de foot,...



Périscolaire

Cette année encore, l'accueil périscolaire reçoit vos enfants, avant et après l'école, dans l'enceinte de l'école maternelle et primaire du village.

Si l'organisation reste identique, avec des horaires de 7h30 le matin jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin des classes à 19h30, l'équipe est un peu différente.

En effet, après le départ en juin de Valentin et Yassine partis sur d'autres projets, c'est Anthony COUVREUR qui rejoint Isabelle GRYBEK, qui a terminé en septembre sa formation d'animatrice directrice.

Anthony est également animateur sportif spécialisé en tennis, et vous l'avez peut-être déjà croisé sur les courts de la Ferté sous Jouarre.



Cette équipe mixte ravit vos enfants et leur offre une variété d'activités, notamment extérieures et sportives, d'autant que la météo a été plutôt clémente.



Rentrée Scolaire



*Rentrée scolaire
2021 / 2022*

Comme chaque année les enfants sont heureux de reprendre le chemin de l'école, de retrouver leurs camarades, l'ambiance de la cour de récréation. Et pour les plus petits de découvrir ce nouvel univers dans lequel ils vont évoluer pendant de nombreuses années.

Les effectifs pour cette année sont :

- Petite-section 21 enfants
- Moyenne-section 24 enfants
- Grande-Section 17 enfants
- Cp 24 enfants
- CE1 13 enfants



Une nouveauté pour cette rentrée, suite à la demande de parents d'élèves pour la création d'un point d'arrêt de transport scolaire sur le hameau de Messy. Le département a répondu favorablement.

Le circuit du minibus assurera un arrêt supplémentaire entre celui de Vauharlin et l'école de Luzancy

- matin et soir uniquement
- sur le circuit desservant le RPI et le collège.

Une place de stationnement pour personne handicapée a été nouvellement créée pour faciliter l'accès à l'école aux enfants à mobilité réduite.

Merci de respecter cet emplacement



Luzancy en fête



Cette année, le Conseil Municipal et le comité des fêtes ont œuvrés ensemble comme toujours, afin pour que notre village puisse renouer avec toutes les traditions de sa fête patronale.

En effet, les règles sanitaires ayant été assouplies, nous avons pu tous ensemble passer un week-end de fête, agréable et ensoleillé.

La joie et la bonne humeur de tous, les amis retrouvés, les sourires à travers les masques, nous ont permis en ce premier week-end de septembre de mettre partiellement de côté ces mois difficiles.

Les petits et les grands ont déambulés dans le village au son d'une nouvelle fanfare
L'alliance Musicale de Charly sur Marne / Saacy Sur Marne.



Munis de fanions et de bracelets lumineux récupérés quelques instants plus tôt dans la cour de la mairie.

Tous se sont ensuite réunis sur les bords de la Marne pour assister à un magnifique feu d'artifice tiré cette année encore par la société BREZAC.



Luzancy en fête



Les forains ont réussi comme tous les ans faire sourire et amuser nos enfants grâce à leurs manèges, leurs chichis, avec les jouets gagnés à la pêche aux canards ou pour les plus grands au tir à la carabine....

Le soleil s'est levé de bonne heure pour accompagner les exposants et les chineurs tout le dimanche, et nous a permis de flâner paisiblement entre chaque stand afin d'y faire de superbes affaires, ainsi qu'un arrêt bien mérité à la buvette du comité des Fêtes, pour y déguster au grès des envies saucisses, frites ou crêpes.

Afin de prolonger ce week-end, la mairie a offert aux plus jeunes habitants un goûter ainsi que quelques tours de manège le lundi soir.

Le rendez-vous de ce moment convivial pour la rentrée scolaire 2022 est déjà pris.



Départ de Pascal



Après plus de 20 ans au sein de notre commune, Pascal prend sa retraite. Nous avons à cœur de lui rendre hommage et de lui dire au revoir.

L'ensemble des agents, l'ancien et le nouveau conseil municipal, les membres des bureaux des associations se sont réunis pour le remercier pour toutes ces années et lui souhaiter une bonne retraite.

La cérémonie a eu lieu le 1er octobre.

BONNE RETRAITE PASCAL !



Arrivée d'Alain

Pour remplacer Pascal, un recrutement d'un nouvel agent technique a été décidé et effectué .

La candidature d'Alain a été retenue. Il a un profil complet et correspondant complètement aux tâches spécifiques de ce poste.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Marne au chômage

Depuis mi-octobre et jusqu'à mi novembre la Marne est au chômage

La mise au chômage de la Marne est la mise à l'arrêt de la navigation pour permettre d'exécuter des travaux d'entretiens, ou de grosses réparations.

Exemple de travaux fait actuellement dans le sud de l'Aisne :

- Les voies navigables de France ont entamé la rénovation du barrage écluse d'Azy-Sur-Marne, datant de 1860.

Cette baisse de niveau de l'eau de la Marne nous offre un paysage particulier des berges sur notre commune



Dépollution de la marne



Sur notre commune, cette mise au chômage a permis une belle action accompli par l'association **River Protect** le 23 octobre dernier et d'extraire plus d'1 tonne de déchets sur les berges de la commune.

- Batterie de voiture
- Pièces de voiture et moto
- Scooter, vélo
- Climatiseur
- Extincteur
- Deux téléviseurs
- Pneus
- Plastiques, bouteilles.....

Un grand merci pour cette opération !



Autre belle action le 13 septembre dernier, de l'équipe **River Protect**, au pont de Saussoy.

1 voiture entière et 2 voitures découpées qui ont été sorties de la marne.

Halloween

La fête d'Halloween existe depuis des millénaires et tire sa source de la culture celte (Irlande, Ecosse ...).

Halloween signifie « la veillée de tous les Saints », elle a lieu le 31 octobre, la veille de la Toussaint.

Les peuples d'Irlande, d'Ecosse et du Pays de Galle célébraient la fête de Samain qui signifie en Gaélique actuel : Novembre. A l'époque les peuples celtes n'avaient que deux saisons, l'hiver qui commençait le 01 Novembre à Samain et l'été qui commençait le 01 Mai à Beltaine.

Cette célébration durait 7 jours à compter du 31 octobre, qui était pour eux le dernier jour du calendrier, et elle se déroulait sous l'autorité des Druides.

Au milieu du XIXème siècle, de nombreux Irlandais durent s'exiler en Amérique afin d'échapper à la famine due à la maladie de la pomme de terre dans leur pays et emportèrent avec eux contes et traditions dont celle d'Halloween.

La conquête romaine influencera les traditions celtiques en introduisant la fête de la moisson en l'honneur de la déesse Pomone. Puis le christianisme qui rejetait le rituel païen en le diabolisant, l'éliminera de la fête de la Toussaint.

La fête d'Halloween ne réapparaît que timidement en France depuis les années 1990. La présence de la citrouille à Halloween, peut s'expliquer par plusieurs traditions, nous nous arrêterons à celle de la légende irlandaise de Jack O'Lantern.

Jack était un homme avare et ivrogne, il aimait jouer de mauvais tours aux gens, il était si méchant que le diable entendit parler de lui. Il décida de venir sur terre pour aller le chercher et le ramener aux enfers, mais Jack réussit à se jouer du diable en personne, en le piégeant. Afin de se libérer, le diable dut lui promettre de ne plus jamais vouloir l'emmener en enfer.

A sa mort, Jack monta au Paradis mais St Pierre lui en refusa l'accès en raison de sa vie de pêcheur. Jack alla donc en enfer mais là le diable lui rappela la promesse qu'il lui avait soustraite grâce à la ruse. Jack devrait désormais errer entre les enfers et le paradis dans le noir. Il demanda au diable un peu d'aide et celui-ci accepta de lui donner des braises des enfers qu'il mit dans un navet pour protéger la flamme. La citrouille a remplacé le navet car elle est plus large et plus simple à creuser.



Auparavant, il existait une tradition en Lorraine : la nuit des betteraves grimaçantes. Le 31 octobre, les enfants étaient invités à sculpter des têtes grimaçantes dans des betteraves pour symboliser la fin des travaux dans les champs. Eclairées à l'aide de bougies, les betteraves grimaçantes étaient placées sur les rebords des fenêtres pour effrayer les passants.



Halloween



Cette année, la mairie a décidé de faire vivre cette tradition au sein du village, le comité des Fêtes s'est naturellement associé à cette idée en l'accompagnant pour la décoration et en proposant pour la deuxième année une journée dédiée aux enfants sur le thème d'Halloween.

Le travail d'équipe montre encore une fois qu'à plusieurs nous pouvons faire plus, un grand merci aux conseillers et leurs familles ainsi qu'aux membres du bureau du comité des fêtes et aux 3 plus jeunes bénévoles du comité (Benoit, Camy et Daniel) d'avoir tout installé dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci également à Yaël Colin et Angélique Plouin pour avoir mis à disposition leurs talents et leur savoir-faire.

Le samedi 30 octobre, le comité des fêtes, a organisé une journée autour du thème d'Halloween.

Les enfants ont été répartis en 3 groupes d'activités adaptées en fonction de leurs âges.



Le matin, les tout petits de 0 à 7 ans, ont pu fabriquer des fantômes, des araignées et des chauves-souris, sans oublier les coloriages d'halloween.



Halloween

L'après-midi, les 8-12 ans, ont pu s'initier à l'art de l'origami, et ont fait des photophores. Ils ont également pu faire des jeux, en entrainant avec eux leurs parents.



Le soir les plus de 12 ans, ont assisté à un concert du groupe « Mélange Insolite. » Le groupe a invité adultes et adolescents à monter sur scène pour reprendre avec eux certains morceaux.



Mots perdus

Trouve les 12 mots écrits cachés parmi les mots mêlés dans l'étoile.



S S
 V Û
 U I Ï Â
 Î G F H
 K Q N V O T
 N K E I L J
 Y R M A R R O N N I E R G C D R M Ë I Ç
 Â Ë A U N Q P W J C N E L B A R É Ï D Y
 U Û P S E É C A T I B R U C U C Ç O
 S U C O R C M Q M E V È S E U Û
 K Û A U O B R U Y È R E G Ô
 C J I E R È G U O F À A
 J C S B P D H D Ï S È R L À
 D S E U G O B V D È À S L È
 I O R E I N G I A T Â H C I F D
 N V W P Î B T W S Ô T U N P
 P Z È T D H É È C Z E U O È
 A Â P P F L F S L Y
 K N À P M Y Î G
 Y S F Z



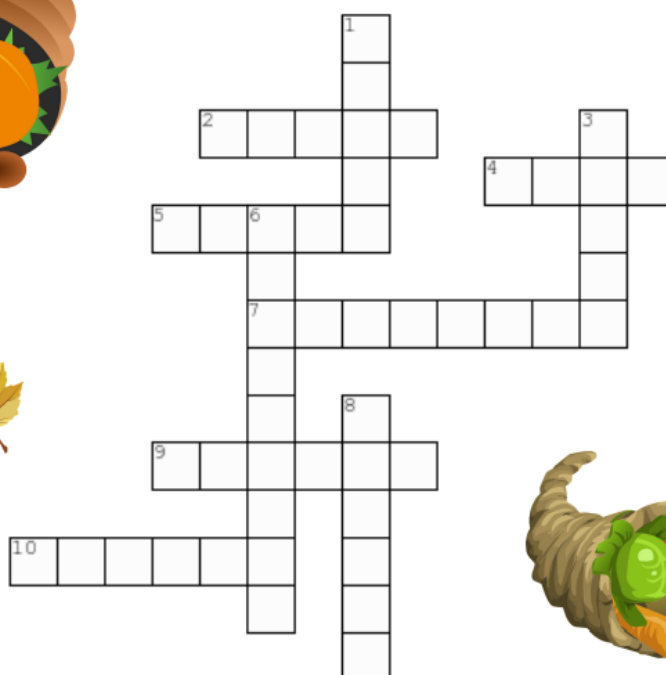
BOGUE
CROCUS
FOUGÈRE
SÈVE

BRUYÈRE
CUCURBITACÉES
MARRONNIER
VIGNE

CHÂTAIGNIER
FEUILLAGE
MOISSON
ÉRABLE

Mots croisés

Remplis la grille avec les mots qui correspondent aux définitions.



Horizontal

- 2. Se présente sous différentes formes : de Bruxelles, fleur, rave, frisé, romanesco
- 4. Fruit du noyer
- 5. Fruit du pommier
- 7. Fruit du noisetier
- 9. Fruit du marronnier
- 10. Fruit de la vigne

Vertical

- 1. Fruit du prunier
- 3. Fruit du figuier
- 6. Fruit du mandarinier
- 8. Autre nom des potirons et citrouilles

Recettes

En cette période de l'année, nous vous proposons des recettes qui régaleront vos papilles mais qui peuvent aussi vous permettre de passer un moment agréable en famille.

Fruit de la famille des cucurbitacées, la citrouille et le potiron sont des courges au même titre que la courgette.



1- Recette à base de citrouilles

Achetez de belles citrouilles, découpez le pédoncule en faisant un grand cercle autour, le faire pivoter jusqu'à ce qu'il se détache. Avec une cuillère enlevez les pépins. A l'aide d'un couteau, découpez délicatement une partie de la chair à l'intérieur que vous réserverez pour les recettes. Attention à laisser une épaisseur afin que la citrouille ne se casse pas.

Dessinez sur une face le visage de votre citrouille et à l'aide d'un couteau, découpez les contours du visage. Mettez une bougie à l'intérieur et refermez le chapeau. Attention à ne pas laisser les enfants manier le couteau, la citrouille est assez dure et le couteau peut vite dérapier.

Nous vous proposons

une recette de gratin à la citrouille pour 4 personnes :

Ingrédients : 500g de chair de citrouille, 1 grosse pomme de terre, 20cl de crème fraîche, 2 œufs, 12cl de lait et 50g de gruyère râpé.

1/ Epluchez la pomme de terre et récupérez la chair de citrouille.

2/ Dans une cocotte-minute faire cuire la chair et la pomme de terre pendant 10min environ.

3/ Mixez les légumes, puis ajoutez la crème fraîche et le lait, mélangez.

4/Battez les œufs et ajoutez les au mélange, puis ajoutez la moitié du gruyère râpé et assaisonnez à votre convenance. Mélangez.

5/ Placez la préparation dans des ramequins individuels, saupoudrez le reste du fromage. Faire cuire dans un four préchauffé 15 min à 180°.

La recette de la tarte à la citrouille pour 6 personnes .

Ingrédients : 1 pâte brisée ou sablée (en fonction de vos préférences), 150g de sucre, 1 sachet de sucre vanillé, 1 pincée de muscade, 1 pincée de sel, 800g de citrouille, 2 œufs entiers et 2 jaunes d'œuf, 20cl de crème fraîche liquide.

1/ Faire cuire la citrouille à la vapeur 15 à 20 minutes, puis en faire de la purée.

2/ Ajoutez tous les ingrédients et mélanger, la préparation doit avoir l'air liquide.

3/ Déroulez la pâte dans un plat à tarte, piquez la avec une fourchette.

4/ Versez le mélange dessus.

5/ Enfourner 30 à 40 minutes.

Se déguste froid



Recettes

Si les citrouilles ont été les reines de la fête d'halloween, choisissez le potiron pour sa chair tendre et sucrée.

Le potiron, légume star de l'hiver, possède des vertus digestives et favoriserait l'absorption des nutriments. Préparé en velouté, en gratin ou en purée, il renforce nos défenses immunitaires en période de grand froid.



Il est riche en vitamines et en antioxydants. Il contient notamment de la provitamine A, ou bêta-carotène, au même titre que les autres légumes de couleur orangée comme la carotte, la clémentine ou l'orange. On sait tous que la provitamine A est très importante pour le corps. Elle améliore et renforce les défenses immunitaires.

Tout est bon dans le potiron

2-Recette à base de Potiron

Le potiron dans sa version salée "le velouté de potiron"

Il existe de très nombreuses versions, avec ou sans lait, avec ou sans pommes de terre. J'ai opté pour une version revisitée à ma façon.

1 kilo de potiron, 1 courgette, 2 gousses d'ail, 1 cube de bouillon de volaille, et de la crème fraîche que j'ajoute avant de servir.

Faire cuire la chair du potiron et la courgette coupée en morceaux dans de l'eau avec un cube de bouillon de volaille. Ajouter les 2 gousses d'ail. Mixer en fin de cuisson ajouter un peu de sel et de crème fraîche et servir.

Une autre recette de tarte avec du potiron dans sa version sucrée " la tarte au potiron"

400 g Potiron, 1 Pomme, 1 Orange non traitée, 3 Oeufs, 50g Beurre, 1 Pâte feuilletée, 100 à 150g Sucre en poudre, 1 cuil. à soupe Sucre glace (pour la décoration), 50g Poudre d'amandes, 1cuil. à soupe Amandes effilées grillées.

Éliminez l'écorce et les graines du potiron. Rincez et épongez la pulpe et découpez-la en morceaux. Faites cuire 20 min à la vapeur. (vous pouvez également faire cuire soit dans du lait, soit dans du jus d'orange il gardera ainsi sa belle couleur). Réduisez-la en une très fine purée. Pelez la pomme, puis râpez la chair.

Râpez finement le zeste de l'orange. Faites fondre le beurre. Dans un saladier, battez les œufs avec le sucre en poudre, jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajoutez la purée de potiron avec la pomme râpée, le beurre fondu refroidi et la poudre d'amandes.

Préchauffez le four th. 6 (180 °C). Garnissez un moule à tarte de 18 cm de diamètre avec la pâte. Versez la préparation au potiron, enfournez 30 min. Dégustez décoré d'amandes grillées et de sucre glace.

Vous pouvez également servir la tarte tiédie avec une boule de glace vanille. Un dessert épatant à faire découvrir à votre entourage

A VOS AGENDAS

- Cérémonie du 11 novembre, nous vous donnons rendez-vous devant l'église de Luzancy pour cette cérémonie. À 10h45



Et si, par ces temps moroses, ce samedi 13 Novembre 2021, vous veniez vous changer les idées avec des « Chansons à Réaction », au Foyer Rural, à 20h30

Des chansons engagées, drôles, surprenantes, belles et rebelles, et toujours ciseléesaux petits oignons!

Vous découvrirez un trio original, d'auteurs compositeurs et interprètes, aussi drôles qu'intelligents! Un trio acéré et profondément complice!

Caustiques et tendres, particulièrement réactifs à ce qui se passe là, maintenant, ils observent notre monde et ses déglings, ses ridicules, ses méchancetés, ses beautés. Politiquement et musicalement fort incorrects, ils nous tendent avec une verve jubilatoire le miroir de notre désormais mondiale société.

TARIF UNIQUE à 10€

Contexte sanitaire oblige

Le pass sanitaire est obligatoire et les pré-réservations nécessaires, le public sera installé en respectant les familles et les groupes constitués.

RENSEIGNEMENTS ET PRE-INSCRIPTIONS

Après de l'association du Foyer Rural

01.60.23.52.10 ou 06.70.56.62.86.

Par mail : foyer.rural.luzancy@gmail.com

En décembre

- Colis des anciens en décembre
- Noël des enfants de Luzancy, une visioconférence a eu lieu en direct de Rovaniemi avec le père-noël, et une surprise attend petits et grands... Chut... c'est une surprise

A VOS AGENDAS



On ne connaît pas Kévin mais on va mettre des paillettes dans votre soirée !
SAMEDI 4 DECEMBRE 2021

Le comité des fêtes de Luzancy vous propose
un concert-apéro avec le groupe :
au foyer rural.

Ouverture des portes à 19H30
Début du concert à 20H30
Pass sanitaire obligatoire

Grâce à nos amis de l'**Affine Bouche** et du **Décapsuleur**, nous pourrons vous proposer des
planches de fromage/charcuterie (sur réservation) et de la bière.

Pour ceux qui le souhaite, faites comme nous et venez déguisés sur le thème fantasy/féérique
(elfes, lutins, fées, licornes...) des paillettes, des paillettes !!!

UNIQUEMENT SUR RESERVATION : Mme GIRAUD Vicky, 06 52 58 54 80

- En janvier Vœux du maire.

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a besoin de bénévoles pour pouvoir continuer à vous proposer de belles animations.

Quelles que soient vos disponibilités, il y a toujours une place dans une équipe. Jeunes ou moins jeunes, venez rejoindre cette formidable équipe.



N'hésitez pas à contacter Mme Vicky Giraud présidente de l'association.

Tel : 06 52 58 54 80

Email : comitedesfetesdeluzancy@gmail.com

Site internet : <https://Facebook.com/comitedesfetesdeluzancy>

Un nouveau service vous est proposé :

monespacefamille.fr



Services citoyens pour l'enfance

Ce service en ligne disponible 24h/24h a pour but de faciliter les démarches liées à la cantine.

Grâce à ce service, vous pouvez gérer, réserver et payer en ligne les prestations liées à la cantine. Blandine et Deborah peuvent ainsi gérer efficacement à travers le portail famille vos demandes, améliorer le traitement des dossiers et communiquer facilement avec les parents.

Réservation en ligne de la cantine,



Vous vous connectez vous créez votre compte facilement. Et vous pouvez ainsi enregistrer vos enfants gérer le planning de réservations consulter les présences et gérer les inscriptions de vos enfants en seulement quelques clics !

monespacefamille.fr
Services citoyens pour l'enfance

DEMO

Actualités

Mes réservations

Mes factures

Mes demandes

Factures en cours

Factures payées

[Je ne trouve pas ma facture](#)

▲ Jolieville - regie scolaire

☒

Facture du 01/01/2018 pour M CASSEREAU Pierre-Emma - 254 jours avant échéance - (ref : 2018-WQ-00-3742)

3,50 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/11/2017 pour M CASSEREAU Pierre-Emma (ref : 2017-QS-00-3782)

184,20 €

[Détail](#)

▲ Jolieville - regie scolaire

☐

facture numéro 181 de DUPOND JACQUES - délai dépassé depuis 170 jours - (ref : 2016-CA-00-181)

2,88 €

[Détail](#)

▲ Commune de Jolieville Test - SERVICE PERISCOLAIRE

☐

Facture du 01/03/2018 pour M BIDOU Jean - 112 jours avant échéance - (ref : 2018-DH-00-177)

2,00 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/03/2018 pour M CASSEREAU Pierre-Emma - 133 jours avant échéance - (ref : 2018-WG-00-175)

5,50 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/03/2018 pour M MARTIN Demo - 164 jours avant échéance - (ref : 2018-QH-00-173)

11,90 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/03/2018 pour M VERGER Stéphane - 104 jours avant échéance - (ref : 2018-IT-00-179)

2,00 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/03/2018 pour Mme TEST Sev - 73 jours avant échéance - (ref : 2018-TH-00-170)

2,00 €

[Détail](#)

☐

Facture du 01/03/2018 pour Mme TEST Sev - 41 jours avant échéance - (ref : 2018-DX-00-171)

30,00 €

[Détail](#)

☐ Voir les factures masquées

Montant à payer 3.50€

Payer les factures sélectionnées

Merci de ne pas tenir compte des factures que vous avez éventuellement déjà payées à la trésorerie ou auprès de votre collectivité.

Paiement en ligne des prestations liées à l'enfance directement depuis la solution de portail famille

Vous accédez à l'historique des factures en cours et des factures déjà payées. Vous pouvez réaliser le paiement en sélectionnant simplement les factures que vous souhaitez régler. Vous serez ensuite redirigés vers la page de paiement en ligne.

Urbanisme



1 / Dépôt d'une demande de permis de construire

Le permis de construire est une autorisation administrative préalable à la réalisation de travaux importants.

Dans le cas des constructions nouvelles, le permis de construire est indispensable à l'exception des constructions situées en dehors des secteurs sauvegardés et dont :

- la surface hors œuvre brute (SHOB) est comprise entre 2m² et 20m²
- la hauteur est inférieure à 12 mètres et qui ne créent pas de surface plancher ou qui créent une SHOB inférieure ou égale à 2m²

Dans le cas des constructions existantes, le permis de construire n'est exigé que lors :

- de la création de plus de 40 m² de SHOB
- d'un changement d'affectation entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade
- de la modification du volume d'une habitation nécessitant le perçage ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur



En outre, un recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la construction prévue excède 170m².

La demande du permis de construire sur un terrain à luzancy doit être effectuée auprès de la mairie. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835>.

Elle doit être accompagnée d'un dossier comprenant un plan de situation du terrain, un plan de masse des constructions concernées, un plan de coupe du terrain et de la construction, un document décrivant le terrain et les modalités du projet, un plan des façades et des toitures ainsi qu'une photographie situant le terrain dans son environnement proche.

La demande du permis de construire est traitée sous un délai de 2 mois (3 mois si Cerfa 13409*01).

Si vous souhaitez consulter le règlement du Plan local d'Urbanisme de Luzancy rendez vous sur le site internet Luzancy.fr dans l'onglet Votre mairie rubrique urbanisme

2 / Dépôt d'une déclaration préalable

La déclaration de travaux est un document administratif obligatoire pour les travaux de faible importance. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

Elle doit être effectuée impérativement avant de commencer les travaux. Les travaux ne pourront commencer qu'après un délai légal d'un mois, et/ou dès l'accord.

- pour tout projet de construction nouvelle ou d'agrandissement d'une surface hors œuvre brute (SHOB) comprise entre 2m² et 40m²

Urbanisme

- lors de la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment
- lors d'un changement d'affectation,
- lors de l'édification d'une clôture,
- lors de la création d'une piscine dont le bassin non couvert est supérieur à 10 m2 et inférieur à 100 m2.
- lors de coupes d'arbres pour les espaces boisés protégés ou non,
- lors d'une démolition même s'il n'y a pas reconstruction.

Calendrier des jours de collecte

SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE
bienvenue en
DÉCHÈTERIE

» informations sur les déchèteries
» demande de carte d'accès

01 60 44 40 03
www.smitom-nord77.fr

HORAIRES D'OUVERTURES
Déchèterie d'Ocquerre, Z.A Fond de Grand champ :
Accueil du Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le jeudi de 14h à 18h. Mardi, dimanche et jours fériés de 9h à 12h. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Déchèterie de Jouarre, Z.A de la Croix de Mission rue de la Grange Gruyer :
Accueil tous les premiers et troisième samedis du mois entre 9h et 12h.

Déchèterie de Saacy-sur-Marne, avenue du chemin vert D55:
Les Lundis et mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h. Le mardi de 14h à 18h. Jeudi et vendredi de 9h à 12h. Le Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h. Dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

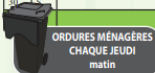
ATTENTION du 1er novembre au 28 février,
toutes les déchèteries ferment
à 17h au lieu de 18h.



Conception PAO : COVALTRI77 / Impression : Imprimerie BEAUDOIN

Octobre Novembre Décembre

Octobre		Novembre		Décembre	
1 V	2 S	1 L	2 M	1 M	2 J
3 D	4 L	3 M	4 J	3 V	4 S
5 M	6 M	5 V	6 S	5 D	6 L
7 J	8 V	7 D	8 L	7 M	8 M
9 S	10 D	9 M	10 M	9 J	10 V
11 L	12 M	11 J	12 V	11 S	12 D
13 M	14 J	13 S	14 D	13 L	14 M
15 V	16 S	15 L	16 M	15 M	16 J
17 D	18 L	17 M	18 J	17 V	18 S
19 M	20 M	19 V	20 S	19 D	20 L
21 J	22 V	21 D	22 L	21 M	22 M
23 S	24 D	23 M	24 M	23 J	24 V
25 L	26 M	25 J	26 V	25 S	26 D
27 M	28 J	27 S	28 D	27 L	28 M
29 V	30 S	29 L	30 M	28 M	29 M
				30 J	31 V



ORDURES MÉNAGÈRES
CHAQUE JEUDI
matin



LES RECYCLABLES
LUNDI en semaine
PAIRE matin



VÉGÉTAUX
CHAQUE VENDREDI
après-midi

LES ENCOMBRANTS*
SUR INSCRIPTION !
*objets volumineux

INSCRIVEZ-VOUS :
www.encombrants-covaltri77.com
☎ 0 801 902 477
Email : encombrants@coved.fr

Uniquement les personnes inscrites
seront collectées. Merci de sortir
vos déchets la veille au soir du
RENDEZ-VOUS fixé par l'opérateur

AUTORISÉS

- les ferrailles,
- les meubles,
- les palettes démontées
- et découpes de bois,
- les matelas et sommiers,
- les portes et fenêtres exempts
- de vitrage,
- les jouets en bois
- et plastique (vélo...)

LIMITATION par point de collecte :
1m3 / 25 Kg maximum
moins de 2,5 mètres par objet

INTERDIT
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Sanitaires , gros électroménagers,
vitres, gravats, toxiques
(peintures, solvants, pesticides),
porte-fenêtre, objets électriques et
électroniques (D3E).

-- Bibliothèque --

-- Bibliothèque du Foyer Rural – Nouveaux livres --

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.



- **Le serpent majuscule:**
Pierre LEMAÎTRE - Policier
- **Des ailes d'argent:**
Camilla LACHEBERG - Policier
- **La traversée des temps - Tome 1:**
Eric Emmanuel SCHMITT - Roman
- **Les enfants sont rois:**
Delphine DE VIGAN - Roman
- **Le service des manuscrits:**
Antoine LAURAIN - Roman
- **Les 3 femmes du Consul :**
Jean Christophe RUFIN - Policier
- **Le petit café du bonheur:**
Felicity HAYES Mc COY - Roman
- **Les oubliés du dimanche:**
Valérie PERRIN - Roman
- **La princesse au petit moi:**
Jean Christophe RUFIN - Policier
- **L'inconnu de la poste:**
Florence AUBENAS - Roman

- **1991:** Franck THILLIEZ - Policier
- **Le cerf volant:** Laetitia COLOMBANI - Roman
- **La vengeance des cendres:** Harald GILBERT - Policier
- **Célestine du bac:** Tatiana de Rosnay - Roman
- **Trois :** Valérie PERRIN - Roman
- **Les cathédrales du vide :** Henri LÖEVENBRUCK - Policier
- **L'inoubliable voyage de miss Benton** - Rachel JOYCE - Roman

Vous souhaitez bénéficier de la bibliothèque? Une adhésion de 10 € par famille est nécessaire.

Vous serez reçu sur rendez vous en contactant **Mme Nicole CHARLET** Présidente, mais, en cas d'indisponibilité, elle vous orientera vers **Mme Gisèle MARIE** au 01 60 23 74 88

Le passe sanitaire reste obligatoire ainsi que le port du masque.



**Contact: Présidente
Nicole CHARLET
01 60 23 62 10**

Recensement à LUZANCY



Organisé tous les 5 ans et initialement prévu en 2021, le recensement a été annulé et reporté, au regard des consignes sanitaires en lien avec la Covid. Notre commune va ainsi être recensée en début d'année prochaine : l'enquête se déroulera **du 20 janvier au 19 février 2022**, en respectant les mesures préconisées (masque, distanciation physique).

Sous la responsabilité de l'Etat, les rôles des acteurs juridiques du recensement se répartissent de la manière suivante :



- ⇒ L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) organise et contrôle le recensement
- ⇒ La commune prépare et réalise la collecte, en désignant :
 - ◆ un coordonnateur communal : Mme Laurence HERAULT, maire adjointe, en lien avec un superviseur de l'INSEE.
 - ◆ 2 agents recenseurs : Mrs Jean BOCQUILLON et Christian SEURON, Luzancéens.

Nous vous demandons d'accorder le meilleur accueil possible aux 2 agents recenseurs et de limiter les contacts : les personnes enquêtées doivent remplir seules leur questionnaire, l'interview doit être réduite aux strictes nécessités. Il convient de **privilégier la réponse par internet.**

Le recensement est une enquête à finalité exclusivement de statistique publique. Il est obligatoire et confidentiel. Il permet de déterminer la diversité et l'évolution de la population et de décrire leurs caractéristiques (conditions de logement, professions, modes de transports,...). Publiant la population légale de chaque commune, les résultats du recensement permettent d'établir la participation de l'Etat au budget de celle-ci dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (qui sera d'autant plus élevée que la population sera importante), de décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation et de définir le nombre d'élus au conseil municipal.



Assistantes maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	06.47.71.49.51
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	01.60.23.77.89
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	01.75.17.63.50
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	01.60.01.15.43
Madame MESSMER Catherine	40 rue des Jardinets	01.60.23.51.64
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	06.28.08.55.15
Madame PINTO Stéphanie	9 bis rue Bellevue	01.60.44.05.39

Etat Civil

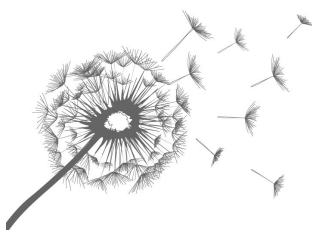


MARIAGE / PACS:



- 11 Septembre mariage de Monsieur Jérémy COUDERC et Madame Magali MASSON,

- 25 Septembre mariage de Kouadio KOUASSI et Wotiemy TOURE,
- 02 Octobre mariage Thomas BOQUILLON et Anaïs RIDEZ,



DECES:

- 23 Juillet décès de Monsieur Jean-Pierre CHEBREK,

Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Médecin à SAACY :	
Dr FOU DA :	01.60.23.60.09
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
ARNAUD :	7 av. de la Ferté/Jouarre, St Cyr sur Morin	01.60.23.86.91
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin : 01.60.22.43.57**
E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55
Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



POSTE :

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h



La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque, au foyer et à la Mairie.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

MECA'DOM 77 "Mécanique à Domicile" TP – AGRICOLE – PL Tél : 06 86 64 04 84	BEAUVOIS JOCELYN EURL PLOMBERIE CHAUFFAGE CARRELAGE 01.60.23.51.18 eurl-beau.jo@wanadoo.fr 28 rue Alexandre Bouché 77138 LUZANCY Siret : 44024110700026
JPH EVENT Son - Lumière - Vidéo Podium - Piste de danse 06 08 06 88 87 Site : www.jph-event.fr 34 rue des jardinets Mail : jph-event@orange.fr 77138 Luzancy Siret : 529 570 327 00013	Antiquaire - Brocanteur <i>Achats / Ventes d'objets, meubles, pendules, miroirs, ...</i> VENANT Nicolas 06.86.25.04.31 - 09.51.10.12.85 labrocantedenicolas@orange.fr 57 rue du Gal Leclerc - débarras de maison - 77138 LUZANCY Siret 508 117 216 00039 - Reg 508 117 216 (LUZANCY)
 Charles Bois Menuisier Mobilier Aménagement Décoration Création Ergonomie Accessoires Jouets & jeux 06.63.84.70.58 / charlesbois.wixsite.com/luzancy	Alicia Renou Maître Reiki Praticienne NeurOptimal® www.osez-vous-maintenant.com 06-89-44-84-60 aliciarenou.reiki77@gmail.com
FCDSS NETTOYAGE DE VITRES Nettoyage des vitres, façades, piscines, etc. et des surfaces de vitrage en général DEMANDEZ VOTRE DEVIS GRATUIT  TEL: 07-81-50-61-87	 L'atelier de sandra Coiffure à domicile 0642032889
 LE DAUPHIN Mr. DUCH Dominique 23, rue du Général Leclerc 77138 LUZANCY Bar-Tahac-Journaux Téléphone – Fax 01 60 23 51 10 <i>Fermé le mercredi</i>	
 s.a.r.l. MEDAC Fournitures et Pose de menuiserie PVC Mr De Oliveira 06 07 26 91 09 - 06 27 89 00 18 45, rue des Jardinets - 77138 LUZANCY Tél/Fax : 01 60 23 71 99 - Email : medac@orange.fr	Imprimerie du Faubourg Sylvie LAPLANCHE 28, rue du Faubourg - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE Tél : 01 60 22 01 74 Fax : 01 60 22 97 50 - E-mail : imprim.faubourg@wanadoo.fr <i>Pour tous vos travaux commerciaux et publicitaires</i> Flyers Affiches Têtes de lettre Factures Brochures Calendriers Cartes de visite Invitations Dépliants Reliures Tampons Laser couleur Faire-Parts Carnets Étiquettes Plastification Enveloppes Entreprises - Commerçants - Artisans - Associations - Collectivités - Particuliers

Ne Pas Jeter sur la voie publique